

Produit Cosmétique – Réglementation, Bonne Pratique de Fabrication

La fabrication de produits cosmétiques qu'ils soient artisanaux, écologiques ou autres, est régit par une réglementation. Elle indique les diverses responsabilités concernant le personnel, la conformité du produit mis sur le marché, les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), le Dossier d'Information Produit (DIP), les obligations documentaires, les règles de prévention, de sécurité, de protection que ce soit pour le produit cosmétique, le travailleur, le consommateur.

Amorcer la construction d'un DIP est un des moyens pour éclaircir ces données et travailler selon les BPF afin d'une validité administrative.

Objectif général

- Connaître la réglementation et les obligations pour mettre sur le marché des produits cosmétiques notamment artisanaux.
- Ce que contient le DIP et éclaircir sa construction.
- La partie B du rapport de sécurité n'est pas abordée.

Public

Personne souhaitant se familiariser à la réglementation dans un objectif professionnel de chargé de dossier réglementaire, notamment aux seins de petites et moyennes structures fabriquant des produits cosmétiques naturels.

Prérequis

- Savoir utiliser l'outil informatique.
- Savoir gérer son temps de travail individuel.
- Nécessité d'une connexion Internet, d'une messagerie électronique, d'un ordinateur et logiciels de bureautique.
- Utilisation de logiciels tels que slack. Configuration minimale Windows 7. Pour les autres systèmes d'exploitation à vérifier ou à demander en amont.

Encadrement

Sylvie Tarantino - Ecotoxicologue

Diplôme : DEA de toxicologie de l'environnement, a travaillé en laboratoire de recherche.

- Apte à réaliser l'évaluation de sécurité du produit cosmétique obligatoire dans le DIP.
- Formée aux plantes médicinales (phytothérapie) et à l'aromathérapie.
- Des compétences sur des aspects en apithérapie



Pédagogie

La formation s'articule autour de 2 modules détaillés dans le programme.

Les supports de formation sont constitués de :

- fascicules de cours, d'aide à la construction du DIP, liste de vérification
- documentations illustratives réglementaires ou non
- plateforme pédagogique
- QCM test en ligne afin d'intégrer et de valider les connaissances
- Eclaircir le DIP via un exemple d'une base à construire
- Construction de la formule qualitative et quantitative

Correction individuelle et QCMs en ligne.

Rythme de la formation

La durée de la formation figure sur le programme. Il s'agit du temps de travail individuel estimé de l'élève. Il est relatif et dépend de chaque personne, aussi ce temps reste variable.

L'élève a 4 à 6 semaines par module pour réaliser le travail.

Accompagnement des élèves

Vous avez accès à un espace d'enseignement en ligne sur une plateforme et messagerie collaborative. Ces interfaces regroupent une série d'outils qui facilitent l'organisation et l'échange de données entre le professeur et les élèves.

- **Messagerie collaborative** pour les échanges collectifs entre élèves et formatrice-élèves sur les problèmes, et les interrogations.
- **Partage de documents** complémentaires pour approfondir le cours.

Le **délai d'échanges virtuels** est autour de 24h sauf exception.

Programme ≥ 90h

Module A ≥ 20

REGLEMENTATION POUR LA FABRICATION ET LA MISE SUR LE MARCHÉ DU PRODUIT COSMETIQUE

Connaissances sur la Norme ISO et la réglementation sur la fabrication et la mise sur le marché de produits cosmétiques.

Contenu :

- Hygiène, sécurité, choix, responsabilité du personnel, des locaux, des équipements, traçabilité des divers protocoles.
- Les Bonnes pratiques de fabrications du produit et son contrôle qualité selon la norme en vigueur.
- Le dossier d'information du produit.
- Elaboration de la formulation qualitative et quantitative

Module B ≥ 70h

LE DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT

Construire une base du DIP sur un exemple concret apporté par le stagiaire.

Contenu : Amorcer et éclaircir la construction d'une base de dossier à partir d'une formule simple.

Validation de la formation

Evaluation

Questionnaires QCM en ligne, exercices et devoir sur la démarche du DIP via une formule.

Assiduité

Le retour des questionnaires et des devoirs permettent de valider l'assiduité à la formation.

L'obtention de notes dont la moyenne générale est supérieure à 10 permet d'attester des connaissances acquises.

Fin. Relevé de notes. Attestation de suivi de formation.

Responsabilité

La validation de la formation, ou des divers modules n'établit pas une certification au BPF, ni aucune responsabilité concernant une construction du DIP.

Session

Se reporter au planning.

Coordonnées

E.I. TARANTINO Sylvie - Nom commercial : Toxibionte
 Code APE : 7490B
 N° Siret : 522 116 524 00011
 NDA : 82 38 05629 38. Id. Datadock 0051660
 TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Toxibionte – Section formation
 733 route de Fontfroide 38550 Cheyssieu - France
 06 86 45 99 79
 formation@toxibionte.fr - www.toxibionte.fr



The logo for TOXIBIONTE features the word 'TOXIBIONTE' in a serif font. The letter 'X' is stylized with a large, elegant flourish that loops around the top and right sides of the letter.